Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 1er mai 2014 17 h

Séance tenue le jeudi 1er mai 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, Mme Colette Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, Mme Minh Diem Le Thi, à titre de représentante du maire de la Ville de Mont-Royal, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Harout Chitilian

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

Le président de l'assemblée souligne la présence au balcon du président et de membres de l'Association de l'économie créative de la Ville de Suzhou, ville située à l'ouest de Shanghai.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Donald Hobus	M. Denis Coderre	Protection des espaces naturels et création d'un grand réseau de parcs dans l'agglomération de Montréal par l'ajout de territoires / Mise en place d'une ceinture verte, à l'exemple de Toronto, en partenariat avec le gouvernement du Québec
M. David Fletcher	M. Denis Coderre	Diminution du budget attribué à la préservation des milieux naturels / Assurance qu'il y aura protection et que des investissements seront prévus à cette fin / Rencontre souhaitée

M. Floris Ensink	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Budget pour la préservation des milieux naturels et ouverture à des propositions d'acquisitions d'espaces non protégés
Mme Sylvia Oljemark	M. Denis Coderre	Rencontre demandée avec la Coalition verte / Budget pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels
M. Patrick Barnard	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Budget dédié aux nouvelles acquisitions / Plan vert requis
M. Thomas Schwalb	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Engagement à atteindre la cible de 17 % prévue au PMAD pour la protection des espaces verts / Délai prévu afin d'atteindre cet objectif

---

À 17 h 36

Il est proposé par M. Alan DeSousa, et du consentement unanime des membres, de prolonger la période de questions des citoyens, conformément à l'article 43 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'agglomération (RCG06-027).*

Mme Sue Stacho	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Accès, à moins d'un kilomètre de distance, à des espaces verts et des milieux naturels pour tous

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 41.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 42.

CG14 0177

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 1er mai 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant les articles 20.13, 20.29 et 41.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0178

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 mars 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 24 février au 30 mars 2014.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 24 février au 30 mars 2014.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 24 février au 30 mars 2014.

CG14 0179

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du budget de fonctionnement 2013 et de ses amendements, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du PTI 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal (STM)

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du budget de fonctionnement 2013 et de ses amendements, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du PTI 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal (STM) et le conseil en prend acte.

04.04 1132714012

CG14 0180

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur la sauvegarde du parc de maisons de chambres

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur la sauvegarde du parc de maisons de chambres et le conseil en prend acte.

04.05 1122714007

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution 2014-03-643 du conseil municipal de la Ville de Beaconsfield - Déclaration relative à la réforme du service de livraison du courrier à domicile, telle que proposée par Postes Canada

---

CG14 0181

Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2013 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2013 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval et le conseil en prend acte.

07.02 1145271001

CG14 0182

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 y compris celui produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le conseil en prend acte.

07.03 1143592002 - 1143592004

CG14 0183

Dépôt du bilan annuel consolidé 2013 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel consolidé 2013 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) et le conseil en prend acte.

07.04 1145075001

CG14 0184

Dépôt du rapport financier annuel, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport financier annuel, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 et le conseil en prend acte.

07.05

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

CG14 0185

Déclaration - Adhésion de la Ville de Montréal au Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise SAM 2025 - Innover pour mieux se nourrir et se développer

Attendu que l'alimentation est un enjeu et une préoccupation pour les villes qui se soucient du bien-être de leurs citoyens;

Attendu que de plus en plus de gens ont recours aux banques alimentaires;

Attendu que la Ville de Montréal a initié dès 2009 une démarche afin de se doter d'une politique de sécurité alimentaire;

Attendu que la Ville de Montréal s'est impliquée, dès le départ, dans le processus d'élaboration du Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise (SAM 2025) piloté par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal;

Attendu que le plan SAM 2025 résulte d'une large concertation de l'ensemble des acteurs clés de l'alimentation pour une approche innovante et efficace au bénéfice de la collectivité;

Attendu qu'il est important, pour la Ville de Montréal et son conseil d'agglomération, de développer une stratégie alimentaire adéquate permettant de répondre aux besoins quotidiens en alimentation de la population;

Attendu que le plan de développement SAM 2025, en harmonie avec plusieurs autres initiatives alimentaires et agricoles en cours, contribuera à la fondation d'une stratégie alimentaire montréalaise commune;

Attendu que le plan SAM 2025 réaffirme le rôle des pouvoirs publics dans la préservation des valeurs d'équité et de solidarité du système alimentaire montréalais en lien avec l'accès à une alimentation saine et suffisante pour la population à faible revenu;

Attendu que le plan SAM 2025 reflète l'intérêt renouvelé des Montréalais envers une alimentation saine et une agriculture de proximité;

Il est proposé par Mme Monique Vallée

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1- que l'agglomération de Montréal adhère au Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise SAM 2025 – innover pour mieux se nourrir et se développer; et contribue à sa réalisation à travers sa propre planification;

2- que l'agglomération de Montréal s'associe à ses partenaires régionaux pour une structure de gouvernance à l'échelle de l'agglomération qui portera les enjeux du système alimentaire montréalais de façon permanente.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0186

Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft afin de prolonger le support du système d'exploitation Windows XP pour les douze prochains mois - Dépense totale de 317 862,18 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2014 par sa résolution CE14 0479;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Microsoft (fournisseur unique), pour les douze prochains mois, afin de prolonger le support du système d'exploitation XP, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 317 862,18 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 28 mars 2014;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1146075004

CG14 0187

Approuver le projet d'addenda n°1 afin de modifier le contrat d'approvisionnement et les conditions de paiement à Air Liquide Canada inc. (CG12 0358) pour la fourniture d'oxygène liquide aux 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide aux 2 usines (Atwater et Charles-J.-Des Baillets)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0528;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda n°1 afin de modifier le contrat d'approvisionnement et les conditions de paiement à Air Liquide Canada inc. (CG12 0358) pour la fourniture d'oxygène liquide aux 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide aux 2 usines (Atwater et Charles-J.-Des Baillets).

Adopté à l'unanimité.

20.02 1130423002

CG14 0188

Autoriser une dépense additionnelle de 210 696,98 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239) afin d'acquérir et installer, à la suite d'une demande de changement, des accessoires pour les radios mobiles du SIM et de corriger l'erreur dans le bordereau de soumission du lot 4 du projet SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 $ à 31 669 763,98 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0531;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 210 696, 98 $, taxes incluses, pour tenir compte de la demande de changement DDC 17 et de l'erreur dans le bordereau de la soumission du lot 4, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 $ à 31 669 763,98 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1145035004

CG14 0189

Conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans avec Lange Patenaude Équipement ltée (Kubota Montréal) pour la fourniture sur demande de tondeuses automotrices diverses avec équipements et accessoires - Appel d'offres public 14-13357 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0532;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans, pour la fourniture sur demande, de diverses tondeuses automotrices avec équipements et accessoires;

2- d'accorder à Lange Patenaude Équipement ltée (Kubota Montréal), plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes 1 et 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13357 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1143447001

CG14 0190

Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 28 mois, avec Équipements Plannord ltée pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules utilitaires à chenilles du parc motorisé de la Ville (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0534;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-huit mois, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth, dans le cadre de l'entretien et la réparation des véhicules utilitaires à chenilles du parc motorisé de la Ville;

2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Équipements Plannord ltée, un contrat de gré à gré, aux prix unitaires de sa soumission, conformément à son offre de services en date du 7 mars 2014 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1145983003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0191

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec option de deux prolongations de douze mois chacune, avec Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque International dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 14-13404 (2 soum./ 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0533;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec option de deux prolongations de douze mois chacune à compter de son émission, pour la fourniture de pièces authentiques de marques International, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;

2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Camions Inter-Anjou inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13404 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1145983004

CG14 0192

Accorder un contrat à Les Pavages Dorval inc. pour la reconstruction de trottoirs, de saillies et de mails centraux, de chaussée mixte en chaussée flexible, la mise aux normes et l'installation de feux de circulation, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 016 160,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 233606 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0537;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 4 016 160,25 $, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de saillies et de mails centraux, de chaussée mixte en chaussée flexible, la mise aux normes et l'installation de feux de circulation, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Les Pavages Dorval inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 362 160,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233606 ;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1144822019

CG14 0193

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et la construction d'une conduite d'eau secondaire, d'une chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm, dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 560 455,35 $, taxes incluses - Appel d'offres public 220702 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0543;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 560 455,35 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et la construction d'une conduite d'eau secondaire, d'une chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 388 455,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 220702 ;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.08 1144822010

CG14 0194

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour les travaux d'alimentation électrique de la station de pompage Saint-Paul, au montant total de 191 105,99 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0544;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux d'alimentation électrique de la station de pompage Saint-Paul, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 191 105,99 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 novembre 2013;

2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1143334012

CG14 0195

Accorder un contrat à Quadrax & Associés EG pour la réalisation de travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, située au 40 avenue Saint-Just dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 7 415 067,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5699 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0545;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 7 415 067,90 $, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Quadrax & Associés EG, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 860 480,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5699;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1141035002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.16 de l'ordre du jour, l'article 20.13 ayant été retiré.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0196

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal - Dépense totale de 8 876 425,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6550a (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0548;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 8 876 425,75 $, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 069 477,95 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6550a;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1141246002

CG14 0197

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 15, 17, 18, 19 et 20 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 146 531, 68 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1538-AE (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0549;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- d'accorder un contrat à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 15,17,18,19 et 20 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 146 531,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1538-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1143334013

Article 20.13

Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc. pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron situé au 1210, rue Sherbrooke Est - Dépense totale de 2 976 487,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5694 (6 soum.)

Retiré (voir l'article 3.01)

CG14 0198

Autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 $, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, pour des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, dans le cadre du contrat accordé à Construction Anjinnov inc. (CG13 0178), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 $ à 4 011 634,75 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0546;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- d'autoriser le transfert de 172 462,50 $, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Construction Anjinnov inc. (CG13 0178) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 $ à 4 011 634,75 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1141035003

CG14 0199

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec relatif aux travaux de prolongement du boulevard De La Vérendrye dans le cadre du projet Turcot / Autoriser une dépense de 1 060 300 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2014 par sa résolution CE14 0475;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports du Gouvernement du Québec relativement aux travaux de prolongement du boulevard De La Vérendrye, dans le cadre du projet Turcot;

2- d'autoriser une dépense de 1 060 300 $, taxes incluses, pour l'exécution des travaux prévus audit projet d'entente;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1130870006

CG14 0200

Approuver l'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, des espaces sur le toit de l'Hôpital Sainte-Anne situé au 305, boulevard des Anciens Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue, pour des équipements de radiocommunication de la Ville, pour une durée de cinq ans, soit du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2017 - Dépense totale de 214 902,07 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2014 par sa résolution CE14 0477;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, pour une période de 5 ans à compter du 1er décembre 2012, un espace sur le toit de l'édifice situé au 305, boulevard des Anciens Combattants à St-Anne-de-Bellevue pour les besoins de radiocommunication du SÉRAM, moyennant un loyer annuel de 46 689,05 $, taxes incluses, aux termes et conditions stipulés au projet d'amendement;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1144565004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.17 à 20.21 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0201

Approuver le projet d'acte par lequel M. Denis Charron consent à la Ville de Montréal une servitude de non-construction de bâtiment résidentiel, assortie d'une obligation de démolition des deux bâtisses résidentielles existantes, sises aux 8118 et 8124-26, boulevard Broadway Nord à Montréal-Est, en considération du paiement de 390 915 $, taxes incluses, aux fins de l'implantation d'un centre de biométhanisation et d'un centre pilote de prétraitement sur le terrain Demix à Montréal-Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0563;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'acte aux termes duquel Monsieur Denis Charron constitue sur ses immeubles situés du côté ouest du boulevard Broadway Nord, au nord de l'autoroute Métropolitaine dans la ville de Montréal-Est, constitués des lots 1 250 872, 1 250 875, 1 250 876, 1 396 579, 1 396 585 et 2 010 669, 2 010 670, 2 010 671, 2 010 672, 2 010 673, 1 396 580, 1 396 581, 1 396 582, 1 396 583, 1 396 584, 2 010 665, 2 010 666, 2 010 667 et 2 010 668 en faveur de la propriété de la Ville de Montréal constituée du lot 2 402 139, tous du cadastre du Québec, une servitude réelle et perpétuelle de non-construction de bâtisse résidentielle, moyennant le paiement d'une somme de 390 915 $, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet d'acte ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1134313003

CG14 0202

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 78 950 $, pour l'année 2014, soit 35 825 $ à Les YMCA du Québec pour le programme Premier Arrêt concernant la réalisation du projet « Premier Arrêt » et 43 125 $ à Les YMCA du Québec pour le programme Dialogue concernant la réalisation du projet « NOMAD », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0564;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 78 950 $, soit 35 825 $ à Les YMCA du Québec pour le programme Premier Arrêt concernant la réalisation du projet « Premier Arrêt » et 43 125 $ à Les YMCA du Québec, pour le programme Dialogue concernant la réalisation du projet « NOMAD », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015);

2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1143381001

CG14 0203

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 408 000 $, à quatre organismes, pour l'année 2014, soit 178 000 $ à Moisson Montréal inc., 90 000 $ à Jeunesse au Soleil, 75 000 $ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal et 65 000 $ à Répit-Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MESS 2013 - 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0565;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 408 000 $, à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur le gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville-Mess 2013 - 2015 :

2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Montant
Moisson Montréal Inc.	**« Transformation alimentaire »**	**178 000 $**
Jeunesse au Soleil	**« Nourrir l'Espoir »**	**90 000 $**
Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal	**« Solidarité »**	**75 000 $**
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	**« Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents »**	**65 000 $**

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1140302001

CG14 0204

Accorder un soutien financier de 420 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2012-2015 / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0566;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 420 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal**,** afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1140026001

CG14 0205

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke (Lots 17 et 18 - Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 231 100 $, taxes incluses - Appel d'offres public 214708 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0551;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 5 231 100 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke (lots 17 et 18 - Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 581 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214708 ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
Mme Colette Gauthier
Mme Minh Diem Le Thi
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.21 1141009002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.22 à 20.26 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0206

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale, le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, la construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbain, dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance (Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1) dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 12 378 372,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 256902 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0552;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 12 378 372,11 $, taxes incluses, pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale, le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, la construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 831 872,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256902 ;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.22 1144822011

CG14 0207

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 13 267 723,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 262002 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0554;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 13 267 723,85 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3- d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 982 223,85 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 262002 ;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.23 1144822024

CG14 0208

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0626;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 6 447 665,55 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 044 103,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10071;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.24 1130884001

CG14 0209

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 345 475,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10119 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0627;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 2 345 475,37 $, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 171 736,45 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10119;

4- d'imputer cette dépense**,** après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.25 1146217001

CG14 0210

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest - Dépense totale de 11 628 456,08 $, taxes incluses et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est - Dépense totale de 15 018 969,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10139 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0628;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 15 018 969,27 $, taxes incluses, pour le contrat UX14299 et une dépense de 11 628 456,08 $, taxes incluses, pour le contrat UX14300 pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sur diverses rues de la Ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Insituform Technologies Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat UX14299, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 868 969,27 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10139;

4- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat UX14300, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 478 456,08 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10139;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1144551001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.27 à 20.32 de l'ordre du jour, l'article 20.29 ayant été retiré.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0211

Accorder un contrat à Charex inc. pour la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame) dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 380 500 $, taxes incluses - Appel d'offres public 226102 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0624;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 2 380 500 $, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame), dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 209 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 226102 ;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Le tout conditionnel à l'approbation du bail de location du terrain Longue-Pointe à intervenir entre le gouvernement du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal (dossier décisionnel 1134069008).

Adopté à l'unanimité.

20.27 1144822021

CG14 0212

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réalisation des travaux de réfection du pont Claude-Brunet dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 4 524 683,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 07-08404 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0623;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 4 524 683,60 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection du Pont Claude-Brunet, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 294 733,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-08404;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1140541002

Article 20.29

Prolonger la durée des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et les consortiums SNC-Lavalin/Dessau, BPR/Séguin, CIMA+/Tecsult inc., ART et SM/Génivar, du 1er mai 2014 au 1er mai 2015, pour les fins de préparation d'études d'avant-projets et de plans et devis ainsi que pour assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et autres structures connexes / Approuver les projets d'addenda à cette fin

Retiré (voir l'article 3.01)

CG14 0213

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 24 mois, avec Les consultants S.M. inc. et Beaudoin Hurens pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussées, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 13-13171 (10 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0634;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussées, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;

2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13171 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
Les consultants S.M. inc.	1 637 303,21$	24 mois	1
Beaudoin Hurens inc.	1 166 708,81$	24 mois	2

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées**,** et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.30 1145249002

CG14 0214

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 36 mois, avec Axor Experts-Conseils inc et Les Services exp inc. pour des services professionnels en conception dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures - Appel d'offres public 14-13372 (13 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0636;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels d'arpentage de construction, de dessin, de calcul hydraulique et de préparation de plans et devis ;

2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13372 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
Axor Experts-Conseils inc.	4 924 120,55 $	36 mois	1
Les Services exp inc.	4 662 810,55 $	36 mois	2

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler pour une période maximale de 36 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1144822026

CG14 0215

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec CIMA+, AXOR Experts-conseils et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux, pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 14-13260 (11 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0637;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1- de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;

2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13260 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

	Firme	Montant
-	CIMA+ s.e.n.c.	776 190,48 $
-	AXOR Experts-conseils	574 989,98 $
-	Les Consultants S.M. inc.	445 298,17 $

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.32 1146706001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.33 à 20.36 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0216

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec LEGICO-CHP inc., économistes de la construction, pour des services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre des projets de construction (infrastructures urbaines) à une évaluation des coûts, pour une période maximale de 24 mois OU pour un total d'honoraires n'excédant pas le montant du contrat selon la première des deux éventualités - Appel d'offres public 13-13323 (2 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0635;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel LEGICO-CHP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre des projets de construction (infrastructures urbaines) à une évaluation des coûts, pour une période maximale de 24 mois ou pour une somme maximale de 236 095,41 $, taxes incluses, selon la première des deux éventualités, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13323 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, conformément aux informations financières inscrites au dossier et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.33 1141861001

CG14 0217

Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de deux ans, avec Aecom Consultants inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transport - Appel d'offres public 13-13216 (9 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0638;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'autoriser une entente-cadre, d'une durée de deux ans, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Direction des Transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports;

2- d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel AECOM Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 235 753,14 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13216 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur, selon les conditions stipulées au projet de convention;

3- d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1145897005

CG14 0218

Approuver un projet de convention par lequel la Ville accorde à la Société québécoise des infrastructures, agissant au nom de la Sûreté du Québec, le droit d'utiliser des espaces situés sur le Mont-Royal, pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 2013, à des fins d'installation, d'entretien et d'opération d'équipements de radiocommunication, pour un loyer annuel de 54 000 $, taxes en sus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0646;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville accorde à la Société québécoise des infrastructures, agissant au nom de la Sûreté du Québec, le droit d'utiliser des espaces situés sur le Mont-Royal, pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 2013, à des fins d'installation, d'entretien et d'opération d'équipements de radiocommunication, pour un loyer annuel de 54 000 $, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1133490004

CG14 0219

Accorder un contrat à Brulé, Murray & associés inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour la somme maximale de 3 543 472,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13276 (4 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0653;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel Brûlé, Murray & associés Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'agents de sécurité qualifiés pour une période approximative de quatre ans et tous autres services professionnels requis en rapport avec le domaine de la santé et de la sécurité au travail, pour une somme maximale de 3 543 472,42 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13276 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1146671001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0220

Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc d'égouts et de voirie» de la Ville de Montréal et autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2014 par sa résolution CE14 0442;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- d'approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal;

2- d'autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière de différents programmes de subventions.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1132518002

CG14 0221

Consentir aux modifications prévues par les règlements PC-2658-3 et PC-2806 au Régime de retraite des employés de la Ville de Pointe-Claire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2014 par sa résolution CE14 0480;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de consentir aux modifications édictées par les règlements PC-2658-3 et PC-2806 au Régime de retraite des employés de la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1135885004

CG14 0222

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2013 et ajuster le budget d'immobilisation 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2014 par sa résolution CE14 0505;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- d'adopter un budget supplémentaire de 16 339 000 $ au PTI 2014-2016, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2013, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, selon le document joint au dossier décisionnel;

2- d'adopter un budget supplémentaire de 10 000 000 $ au PTI 2014-2016 au programme d'amélioration de l'appareil municipal;

3- de signifier aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de l'agglomération mentionné ci-dessus, devront être engagés en cours d'année 2014. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2014 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de 2014;

4- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement;

Adopté à l'unanimité.

30.03 1145337005

CG14 0223

Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2013 - Volet agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2014 par sa résolution CE14 0507;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- d'adopter l'affectation des surplus cumulés d'un montant de 175,0 $ (en milliers de dollars) pour l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCCF;

2- d'adopter l'affectation des surplus cumulés d'un montant de 10 000,0 $ (en milliers de dollars) au budget 2014 du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1145205002

CG14 0224

Adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0574;

Attendu qu'une charte mondiale pour l'activité physique, officiellement nommée « Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action », a été adoptée au Congrès international sur l'activité physique et la santé publique tenu à Toronto en mai 2010 ;

Attendu que la Charte internationale pour l'activité physique est en lien avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 ;

Attendu que la Charte internationale pour l'activité physique invite les arrondissements, les municipalités, les gouvernements et autres intervenants à adhérer aux principes directeurs servant de guides pour les interventions à entreprendre afin de favoriser l'augmentation de la pratique d'activités physiques et la réduction des comportements sédentaires des citoyens ;

Attendu que l'adhésion à la Charte internationale pour l'activité physique a été recommandée par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports lors de la consultation publique portant sur Montréal physiquement active en 2012-2013 ;

Attendu que plusieurs de ces principes sont déjà appliqués par les arrondissements et les villes liées ;

Attendu que la Ville, les arrondissements et les villes liées jouent un rôle important dans l'adoption d'un mode de vie physiquement actif par leurs citoyens ;

Attendu que l'adhésion à la Charte met de l'avant l'engagement de la Ville envers la pratique de l'activité physique des citoyens tout en l'interpellant, à court ou moyen terme à intensifier ses actions qui reposent sur les ou certains des principes de la Charte, et ce, en tenant compte des ressources disponibles ;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'inviter les villes liées à adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action. »

Adopté à l'unanimité.

30.05 1141658003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0225

Approuver l'ajout du projet de redéploiement de Maison d'Haïti, dont les besoins sont estimés à 2 M$ pour la période 2014 - 2017, et son inscription à la programmation partielle des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0575;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver l'ajout du projet de redéploiement de Maison d'Haïti et son inscription à la programmation partielle des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M$.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1144251003

CG14 0226

Adopter une résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0655;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 68 du décret 1229-2005 qui prévoyait que « les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées sont partagés entre elle et les municipalités reconstituées par le biais d'une quote-part établie en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune »;

Vu que les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées pour l'exercice financier 2013 ont été déterminés lors du dépôt des états financiers de cet exercice;

Vu la résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2013) (CG12 0456);

Vu le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013) (CG12 0498);

Le conseil d'agglomération décrète que :

aux fins de l'établissement de la quote-part qui était prévue à l'article 68 du Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux définitif est établi à 0,1116 $ par m^3 pour l'exercice financier 2013.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

30.07 1142964002

CG14 0227

Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 $ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0663;

Vu l'orientation du conseil municipal en date du 28 avril 2014 par sa résolution CM14 0378;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 $ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération à la Direction des transports en vue de réaliser, en concertation à toutes les étapes avec les arrondissements et les villes liées, le portrait, l'étude des besoins et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1133455002

Article 41.01

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Retiré (Voir l’article 3.01)

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0228

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes,* avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0356;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

42.01 1130865001

Règlement RCG 14-015

CG14 0229

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0357;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eau usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec», sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

42.02 1140865001

Règlement RCG 14-016

CG14 0230

Adoption - Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0417;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1146185001

Règlement RCG 14-017

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 et 45.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0231

Approbation d'un ajout de 4 864 508 $ au PTI 2014-2015-2016 et du règlement R-147 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 4 864 508 $ pour financer divers projets en immobilisation pour le réseau du métro

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0675;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver un ajout de 4 864 508 $ au PTI 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal et le Règlement R-147 autorisant un emprunt de 4 864 508 $ pour financer divers projets en immobilisation pour le réseau du métro, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1140854001

CG14 0232

Approuver le règlement R-148 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 25 197 677 $ pour financer l'acquisition de locotracteurs électriques dans le cadre du projet « Électrification des véhicules de travaux en tunnel »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0676;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-148 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 25 197 677 $ pour financer l'acquisition de locotracteurs électriques dans le cadre du projet « Électrification des véhicules de travaux en tunnel », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transports en commun*, (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.02 1146213002

CG14 0233

Nomination aux commissions permanentes

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer monsieur Manuel Guedes à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats en remplacement de madame Sylvia LoBianco.

Adopté à l'unanimité.

51.01

À 18 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire